

Paris, le 4 novembre 2025

Nouvelles obligations et 93 millions d'euros de taxes supplémentaires : la filière du carton ondulé alerte sur un risque de désindustrialisation

La filière française du carton ondulé demande au gouvernement un moratoire sur la REP Emballages professionnels. Conçus sans véritable concertation, transparence ni étude d'impacts, le projet de cahier des charges ferait en effet supporter à la filière des coûts additionnels massifs estimés entre 74 et 93 M€, alors même que la consommation fléchit et sans tenir compte de l'excellence déjà acquise en termes d'économie circulaire. Sans correction, ce dispositif reviendrait à instaurer une nouvelle taxe sur une industrie circulaire performante et fragilisée et participerait à l'organisation de la désindustrialisation du pays.

À compter du 1er janvier 2026, la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) sera étendue aux emballages et déchets d'emballages professionnels à travers un décret pris en application de l'article 62 de la loi AGECL, regroupant sous une même catégorie les emballages industriels, commerciaux et ceux de la restauration. Alors que 80 % des emballages en papier-carton produits en France sont destinés à un usage professionnel, la filière ondulée alerte sur les conséquences économiques et sociales du projet de décret actuellement en préparation.

Mal conçu, élaboré sans réelle concertation et dépourvu d'efficacité démontrée, ce texte risquerait de fragiliser, voire de stopper net, une filière industrielle exemplaire en matière d'économie circulaire et profondément ancrée dans les territoires.

Dans un contexte où la réindustrialisation de la France est une priorité nationale, affaiblir une filière aussi stratégique pour la logistique et la distribution des biens de consommation serait un contresens économique et environnemental. D'autant que le décret devrait être mis en œuvre dans deux mois alors que la définition-même de celui qui se verra imputer ces nouvelles obligations n'est pas définie. La définition du « producteur » dans le projet de décret soulève en effet de sérieuses difficultés d'application. Le producteur est-il le seul fabricant d'emballages ? Si c'était le cas, cela rendrait la traçabilité exigée par la REP inopérante, le fabricant ne pouvant connaître la destination finale des produits. La définition n'est pas arrêtée, on crée donc une taxe sans définir le contributeur de cette taxe.

« Nous sommes favorables à une REP utile, efficace et proportionnée. Imposer aujourd'hui, sans cadre européen stabilisé ni concertation, des charges quasi fiscales à une filière qui recycle déjà 97 % de ses emballages industriels, c'est affaiblir un atout français et organiser la désindustrialisation. » commente Philippe Durand, président de Carton Ondulé de France.

Le sacrifice d'une filière vertueuse et en avance de dix ans

Les emballages industriels et commerciaux relèvent déjà du principe du pollueur-payeur qui impose au producteur de gérer et valoriser ses déchets. Un principe qui a permis de créer une filière d'excellence avec un taux de recyclage de 97 % dans ses usages industriels, soit dix ans d'avance sur les objectifs européens. Cette filière de recyclage nourrit la consommation actuelle : plus de 90 % du carton ondulé fabriqué en France provient de fibres recyclées, et la filière est déjà engagée dans la décarbonation et l'éco-conception, comme en témoigne la réduction de 17 % du poids moyen du carton ondulé depuis 1995.

Une charge assimilable à une taxe et une inflation cachée des coûts

Le projet d'arrêté introduit des écocontributions qui s'apparentent à une nouvelle taxe, puisqu'elles seront sans bénéfice environnemental ni économique avéré. Dans un contexte de demande en recul, cette accumulation de charges fragilise la compétitivité et freine les investissements. Les coûts totaux envisagés, estimés à plus de 20 euros par tonne, apparaissent disproportionnés. Alors que plus d'un emballage industriel et commercial sur deux en France est en papier-carton, les entreprises anticipent une hausse de leurs coûts, ce qui risquerait de déstabiliser une filière performante.

Pour Philippe Durand, président de Carton Ondulé de France : « Le débat sur les coûts a sa légitimité, mais le Gouvernement doit veiller à ne pas créer de nouvelles charges financières redondantes, ou inutiles, déconnectées de nos réalités industrielles. Il devient productif lorsque chaque euro collecté se transforme en capacité de recyclage et en tonnes recyclées supplémentaire. C'est à cette condition que la REP restera fidèle à son principe fondateur : rendre le producteur responsable et intégrer les coûts de la fin de vie des produits sans fragiliser l'économie réelle ni renoncer aux objectifs environnementaux. »

Un risque de désindustrialisation

En renchérissant le coût de production, le projet accélérerait les fermetures et les délocalisations, au détriment de l'emploi et de la souveraineté circulaire.

Avec 72 sites de production répartis sur tout le territoire, la filière du carton ondulé représente un tissu industriel de proximité, ancré dans les territoires et créant plus de 40 000 emplois directs, indirects et induits. Déjà fragilisée depuis la fin de la crise sanitaire, la filière verrait sa rentabilité encore diminuer. L'instauration d'une écocontribution ferait basculer plusieurs sites dans des pertes structurelles, mettant en danger les petites usines non automatisables ou situées à proximité des frontières, plus exposées à la concurrence européenne dont les clients peuvent être fournis par d'autres pays européens. Ce déséquilibre pèserait également lourdement sur la capacité d'investissement des groupes internationaux implantés en France et compromettrait la dynamique de réindustrialisation engagée dans le pays.

Un moratoire pour construire une REP responsable et réaliste

Tant que la définition européenne du « producteur » n'est pas précisée, il est indispensable de repousser l'entrée en vigueur du cahier des charges, car être considéré comme producteur implique toute une série d'obligations et de charges financières. La filière appelle donc le gouvernement à un moratoire. Le ministère de la Transition écologique avait déjà suspendu un premier projet jugé inadapté, promettant de reprendre les travaux dans un cadre de transparence et de concertation. Ce n'a pas été le cas, et il faut agir. Ce moratoire doit permettre de bâtir, dans un esprit de transparence et de concertation, une REP réellement partagée, alignée sur les objectifs européens et proportionnée à la performance de chaque matériau.

La filière veut poursuivre sa mobilisation pour avancer sur le projet en co-construction associant l'ensemble des acteurs économiques, afin d'élaborer un dispositif opérationnel et équitable. Elle reconnaît ainsi certains besoins spécifiques, notamment la collecte via les collectivités, et se tient prête à assumer sa part de responsabilité, à condition d'une concertation réelle, d'un droit de regard sur les études et d'une participation active aux instances de décision.

À propos de Carton Ondulé de France

Carton Ondulé de France est l'organisation professionnelle des fabricants de carton ondulé français. Sa mission est de valoriser une filière industrielle clé, qui représente plus d'un quart du secteur de l'emballage en France et s'illustre comme un modèle d'économie circulaire : 97% de taux de recyclage et 90% d'utilisation de matière recyclée. Carton Ondulé de France accompagne ses adhérents, qui représentent plus de 70 % de la filière, en portant les valeurs d'un matériau responsable, indispensable et vecteur de services à forte valeur ajoutée pour l'économie française – en particulier le secteur transport & logistique et le commerce. La filière emploie 11 600 salariés sur le territoire sur 73 sites de production, et produit 2,5 millions de tonnes de carton ondulé pour un CA de 3,3 milliards d'euros (chiffres 2024).

Contact presse : Emilie Delozanne emilie.delozanne@plegma.fr - 06 30 60 87 35